

RAPPORT AUX COMPTES 2017



Commentaire relatif au résultat 2017 avant affectation

Cette note commente les écarts les plus importants entre le budget 2017, adopté lors de l'AG statutaire du 18 mai 2017 et le résultat provisoire connu. Le budget 2017 adopté n'a pas été adapté durant l'exercice. Des points de situation comptable ont été effectués en septembre et décembre 2017.

Le CA note deux éléments essentiels qui expliquent le résultat important :

- Des recettes plus conséquentes que prévu (+13.117 €).
- Une confirmation tardive du contrat-programme 2017-2021 qui invitait à une prudence dans les dépenses.

Les comptes ont été proposés par le Bureau de l'ACC pour approbation au CA du 21 avril 2018.

Sous réserve, le résultat positif s'établit à **24.524,7 €**.

A l'analyse des comptes 2017, on constate qu'il y a peu de postes dont le résultat varie fortement par rapport au budget 2018 qui sera voté en AG.



Commentaire relatif aux produits

Notons que les recettes entre 2016 et 2017 sont en forte croissance. Cela s'explique par la revalorisation de la subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) liée au nouveau contrat-programme 2017-2021 (+ 21.000 €). Mais aussi suite à la volonté de l'AG de 2016 de dynamiser les produits et les recettes dans une logique de développement de l'activité. L'ACC recueille les premiers fruits de cette décision. On notera que l'effort global de l'association (+16%) tend à épouser celui de la FWB (+20%).

Grâce à son plan de formation, Culture Plus (coporté avec la FPCEC), l'ACC a pu dégager de nouvelles recettes (code 700101).

Autre augmentation notable, celle liée aux cotisations (code 730000). Cela est dû à la mise à jour du cadastre des ETP des membres de l'ACC pour le calcul des cotisations (celui-ci ayant été « gelé » depuis 2012). Le nombre d'ETP déclaré par les membres effectifs est passé de 857 à 934. Cette augmentation aura un impact sur la cotisation 2018 de la CESSoC.

En ce qui concerne les subventions extraordinaires (code 737510), comme pour les CC, la FWB a procédé à une mesure de rattrapage qui a été liquidée en 2018 mais qui est associée à l'exercice 2017 (+1.200 euro pour l'ACC).

Enfin, à propos des recettes liées au Fonds 4S (code 737900), l'équipe a privilégié des formations inscrites dans le catalogue Formapef.



Commentaire général sur les charges :

A noter que certaines dépenses n'ont pas été engagées et différents postes restent dans une logique d'économie qui s'explique par une gestion prudente (notamment les postes : 613000, 613401, 619000, 611750, 613600 et 619900).

Hormis pour le plan de formation Culture Plus, en 2017, l'ACC s'est concentrée sur ses missions de base, ce qui explique cet équilibre positif.

Enfin, les amortissements sont relatifs au renouvellement du parc informatique et l'agencement des locaux en 2015.

On relèvera que la rétrocession de 50% des recettes de Culture Plus à la FPCEC (code 603100) est plus importante que prévu car liée au succès des inscriptions et que des montants ont été retenus en prévision de l'augmentation des déclarations des ETP inscrits en juin et transmis à la CESSOC en décembre 2017 (code 644110).



Avis sur l'affectation du résultat positif

Après analyse des comptes, l'Assemblée générale du 15 mai 2018 décide de répartir les **24.524,70 €** de résultat positif comme tel :

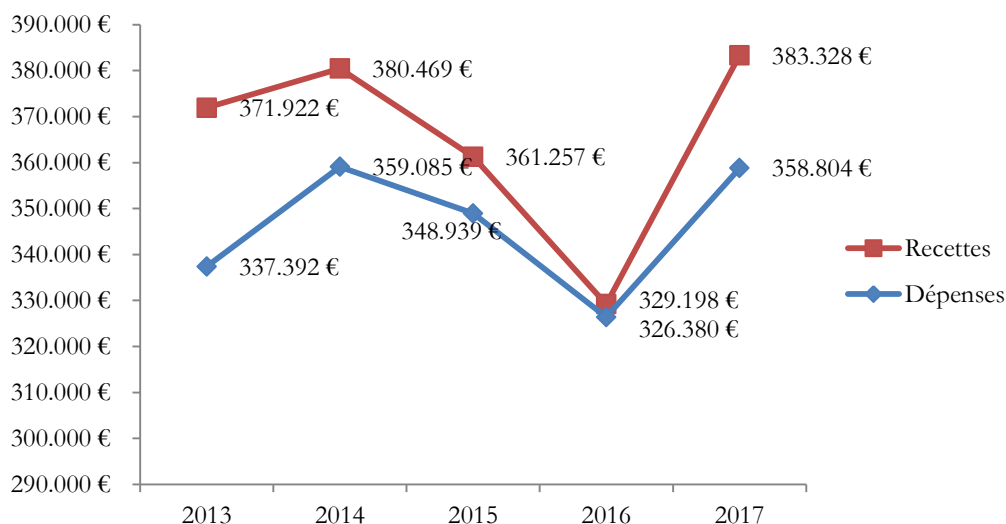
Proposition d'affectation:

- **3.700 €** pour couvrir un engagement, un mois plus tôt (arrivée prévue le 23 avril 2018) du remplacement de la chargée du pôle projet.
- **14.000 €** en prévision des activités et opérations liées aux 40 ans de l'ACC (livre photos du secteur, parution exceptionnelle et drink en fin d'année).
- **6.824,7 €** pour le développement d'outils de promotion liés aux mémorandums politiques 2019.



Evolution des recettes et dépenses de l'ACC depuis 5 ans

Ces 5 dernières années, l'ACC a pu maintenir ses comptes à l'équilibre et assurer une bonne santé budgétaire. En atteste le graphique ci-dessous qui illustre la capacité de l'ACC à pouvoir maintenir des résultats en positif. A noter que l'exercice 2015 a été équilibré grâce à une reprise de provision importante liée au déménagement de l'ACC.



La baisse des recettes et dépenses en 2015 et 2016 s'explique par la fin de la prise en charge d'1 ½ ETP de la CCCB (aujourd'hui, La Concertation - action culturelle Bruxelloise) suite à la volonté commune d'assurer l'autonomie des actions des deux organisations.

Avec le contrat-programme 2017-2021 de l'ACC et le redéploiement de son action, les recettes et dépenses de 2017 retrouvent une marge proche de celle préalable à la cession des emplois Maribel à la Concertation.